

droict de regalle. » Les Gayand cèdent leurs droits aux habitants, et renoncent en même temps à « mettre et atacher moulins sur le Rosne, au droit de lad. ysle pour les y perpetuellement entretenir, si ce n'est, comme dict est, par nécessité en temps de basses eaux et non autrement. »

Acte passé « aud. Coindrieu, en la maison de la confrérie dudit lieu » (f° 120-123).

11 mai 1561. — Mention de « honneste homme Jacques Villars, marchant » (f° 133).

BAIL DE LA TOURNELLE DE LA PORTE DE LA GARENNE

11 mai 1561. « Anthoine Rollet, l'un des procureurs, commissaires et scindictz de la ville et communauté de Coindrieu... bailhe, quitte, remet et transporte par ces présentes à Pierre Massard, dud. Coindrieu, présent et acceptant, à son prouffit et des siens, hoiers (6), et successeurs presens et aduenir. Assauoir la tournelle ou esquisse (7), qui est sur le portal de la porte de la Garenne de la ville dud. Coindrieu, avec entiers sallus, droictz et appartenances quelzconques, pour s'en seruir et jouir comme de son bien propre, et à la charge que ledit Massard sera tenu, ce que faire il promet, moyennant ses foy et seremans et obligations sa bas escriptz, fermer et ouvrir la dicte porte de la Garenne de soir et matin, aux heures accoustumées et qui lui seront bailhées par led. commissaires, manans et habitans de Coindrieu, sur peyne des bons despens, domaiges et interestz pourueu que lesdictz comis-

(6) Hoirs, héritiers.

(7) *Esquisse*. (Voir ci-dessus note pour *Tornelle*.)